



AVIS

DISPOSITION PAR LA VILLE DE LA POCATIÈRE

Conformément aux dispositions du paragraphe 1.0.1 de l'article 28 de la Loi sur les cités et villes, avis est donné par la soussignée, Danielle Caron, greffière, que la Ville de La Pocatière a, aux termes de la résolution numéro 273-2020, adoptée le 16 novembre 2020, autorisé la vente de gré à gré à M. Daniel D'Anjou, de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, d'un terrain connu et désigné au cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Kamouraska, comme étant le lot 5 214 682, pour le prix de 11 900 \$, toutes taxes en sus, payé comptant. Ladite vente a été publiée le 30 novembre 2020 sous le numéro 25 889 737.

Donné à La Pocatière ce 3 décembre 2020.

Danielle Caron, OMA
Greffière